



Procès-verbal du conseil d'administration du 12 mars 2020

Le conseil d'administration de l'École française de Rome s'est réuni le jeudi 12 mars 2020 auprès du Collège de France à Paris.

La séance s'ouvre à 14h30.

Membres présents ou représentés (9)

- M. Gilles BERTRAND, professeur à l'université de Grenoble Alpes (procuration à M. Fabrice JESNÉ) ;
- M. Philippe BOUTRY, ancien président de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et ancien directeur des études à l'École française de Rome ;
- Mme Valentina CUOZZO, représentante élue des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR (procuration à Mme Hélène FRANCHI) ;
- Mme Maria Cecilia d'ERCOLE, directrice des études à l'EHESS (procuration à M. Philippe BOUTRY) ;
- Mme Hélène FRANCHI, représentante élue des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;
- M. Fabrice JESNÉ, représentant élu des autres personnels d'enseignement et de recherche ou assimilés de l'EFR ;
- M. Philippe LEFEUVRE, représentant élu des membres de l'EFR, représenté par M. Charles DAVOINE ;
- M. Jacques VERGER, professeur émérite à l'université Paris IV et membre de l'Institut ;
- M. Michel ZINK, secrétaire perpétuel de l'AIBL, représenté par M. Jean-Louis FERRARY.

Membres absents (5)

- Mme Anne-Sophie BARTHEZ, directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle au Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;
- M. Antoine PETIT, président du Centre national de la recherche scientifique ;
- M. Jean-Robert PITTE, secrétaire perpétuel de l'ASMP, représenté par M. Philippe LEVILLAIN ;
- Mme Maria Antonietta VISCEGLIA, professeur à la Sapienza Università di Roma ;
- Mme Dominique WAAG, sous-directrice de l'enseignement supérieur et de la recherche au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Assistaient également à la séance :

- M. Richard FIGUIER, responsable des publications de l'EFR et de la Casa de Velázquez ;
- M. Nicolas LAUBRY, directeur des études à l'EFR ;
- Mme Brigitte MARIN, directrice de l'EFR ;
- Mme Monique ZIMMERMANN, agent comptable de l'EFR.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 novembre 2019 ;
2. Informations de la directrice ;
3. Compte financier 2019 ;
4. Modification des tarifs pour 2020 ;
5. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration ;
6. Questions diverses.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 novembre 2019

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 21 novembre 2019.

2. Informations de la directrice

Brigitte Marin fait un premier point sur les circonstances inédites dans lesquelles se tient le conseil d'administration, sur fond de confinement en Italie.

Les décrets du président du conseil des ministres du 4 mars, du 8 mars, du 9 mars et en fin du 11 mars 2020 pour contenir la propagation du Coronavirus en Italie, ont mis en place des mesures sanitaires de plus en plus rigoureuses, nécessitant de gérer une situation mouvante, qui évolue tous les jours. La directrice se réjouit que les auditions pour la sélection des nouveaux membres, qui feront leur rentrée en septembre prochain, et les conseils aient pu se tenir à Paris la semaine en cours. Le 4 mars 2020, un premier décret a renforcé les mesures sanitaires mais l'EFR a pu maintenir ouverte la bibliothèque au public, en mettant en place les mesures de précaution et notamment la distance interpersonnelle d'au moins un mètre. Le 8 mars 2020, l'établissement a dû fermer au public (bibliothèque et rencontres scientifiques programmées). Le 9 mars 2020, avec le renforcement des mesures de confinement, l'établissement a dû fermer complètement (fermeture de la bibliothèque, y compris en interne, pour les personnels scientifiques et les boursiers, et évacuation de la résidence place Navone). À partir du 23 mars 2020, des outils de travail à distance seront mis en place. Pour l'instant, le personnel a été placé en situation de congé du 11 au 20 mars 2020 : l'établissement fonctionne *a minima* grâce aux fonctions des chefs de service qui assurent une continuité. Actuellement, les deux dernières boursières encore hébergées à Rome ont réussi à rentrer en France. Il ne reste plus qu'un boursier venant du Brésil. Les mesures de confinement se sont durcies en limitant tout déplacement de personnes qui ne soit pas strictement lié au besoin de s'approvisionner ou à des exigences impératives de travail ou de santé. La situation est devenue difficile à gérer au plan matériel, aussi bien que psychologique, pour les personnels scientifiques comme pour les personnels administratifs, d'autant plus que l'équipe de direction se trouve pour partie à Paris depuis le 8 mars pour la commission d'admission et les conseils. Enfin, de nombreuses manifestations sont annulées, notamment le plus important colloque de l'année en médiévale : une nouvelle programmation de cet événement semble difficile à organiser avant l'année prochaine.

Le deuxième point d'information a trait à la situation des relations contractuelles avec le diffuseur De Boccad. La directrice de l'EFR effectue un rappel des faits depuis le précédent conseil. Le 17 février 2020, une lettre de résiliation du contrat a été envoyée à la suite du manquement de paiement de quatre factures, pour une somme avoisinant les 70 000 euros. L'étape successive consiste

en la récupération des stocks. En parallèle, l'établissement est en passe de finaliser un avenant au contrat avec l'AFPUD, qui est déjà le diffuseur pour la collection Classiques.

Géodif avait été approché l'an dernier, suite aux premiers manquements de paiement de De Boccard, mais finalement De Boccard avait réglé ses impayés. Géodif, sollicité à nouveau cette année, a fait savoir que la société n'était pas intéressée à la diffusion des publications de l'EFR.

Le président du conseil d'administration demande quelles sont les garanties financières qu'offre l'AFPUD. L'EFR n'a pas connu de problèmes de paiement en ce qui concerne la diffusion des Classiques (facturation mensuelle). L'unique problème avec l'AFPUD est celui de l'export, car ce diffuseur est tourné vers l'espace francophone (France, Belgique, Suisse et Québec). Il n'y a toutefois pas de difficulté pour les grands groupes internationaux pour les acquisitions de livres auprès du distributeur, la SODIS. Collectivement, les EFE pourront avancer sur la formation d'un réseau de diffuseurs complémentaires les environnant, afin de répondre à la diversité de leurs publications et pour toucher des publics différents comme sur les moyens d'être présents dans les grands congrès. L'EFA a résilié son contrat avec De Boccard et a signé un nouveau contrat avec Peeters Publisher, diffuseur essentiellement tourné vers l'export. La réflexion sur une politique éditoriale coordonnée, déjà en cours, sera prolongée en comité des directeurs.

En attendant la signature effective du contrat avec l'AFPUD, l'EFR vendra directement ses ouvrages. Actuellement certains ouvrages se vendent dans les mêmes proportions en vente directe (place à Navone ou via le site de vente en ligne) que via le diffuseur. Avec de nouveaux liens avec l'AFPUD, l'EFR se rapproche du modèle de diffusion de la Casa de Velázquez (CVZ).

De Boccard était le diffuseur de l'EFR depuis 1880 : la résiliation du contrat avec cette société était cependant, compte tenu des manquements répétés de paiement, la seule issue possible.

Le troisième point d'information regarde les travaux planifiés au palais Farnèse, qui auront des conséquences importantes en termes budgétaires, logistiques et sur l'organisation du travail pour l'établissement. Ils concernent la restauration de la toiture des deux façades latérales et de celle sur la via Giulia. Du fait des rénovations sur la toiture du palais, les collections du troisième étage, y compris le fonds Volterra, seront démenagés. La première phase des travaux débutera en février 2021. Les travaux dureront jusqu'en 2024. Des échafaudages seront installés sur les façades, externes et internes au palais. Un plan de communication commun à l'Ambassade et à l'EFR est par ailleurs prévu. La fin de la rénovation entrera en concomitance avec la commémoration des 150 ans d'occupation du bâtiment par l'Etat français, qui assume la restauration, les deux maîtres d'ouvrage étant l'Ambassade et l'EFR. Cet événement sera une occasion de revenir sur l'histoire du palais Farnèse, à laquelle les chercheurs de l'EFR ont fortement contribué. On envisage d'établir une bibliographie regroupant les travaux sur ce thème, et de numériser les publications de l'EFR pour les rendre accessibles sur Persée. Il y aurait aussi matière à créer un guide du palais, accessible pour le grand public, qui serait une synthèse des publications de l'EFR déjà parues sur le sujet. Ce guide constituerait incontestablement une action de valorisation importante.

Le président du conseil d'administration demande si les visites du palais Farnèse seront poursuivies durant les travaux. M. Zimmermann répond que les visites internes continueront. En parallèle, des visites de chantiers seront organisées par le STBI de l'ambassade pour les étudiants en architecture.

Le quatrième point d'information concerne la réorganisation de l'accueil de la résidence de place Navone depuis le 1^{er} janvier 2020, à la suite du départ à la retraite de l'agent en service depuis 47 ans. Une prestation externe a été mise en place pour les soirées et les week-ends, en relais des horaires d'accueil assurés par deux personnels. Le gardiennage est donc désormais assuré 24 heures sur 24, ce qui est tranquilisant pour les hôtes, qui n'ont désormais plus qu'à sonner à l'entrée, sans se préoccuper d'un accès tardif ou de l'éventuelle perte malencontreuse d'un badge. De même, en cas

de problème à l'intérieur du bâtiment et dans des moments où le personnel n'est pas en poste comme le week-end comme par exemple (une fuite d'eau dans les caves est par exemple survenue récemment un samedi soir), les gardiens réagissent immédiatement, ce qui est très précieux. Ce choix financier, plus coûteux, mais gage d'une sécurité renforcée, s'avère être le meilleur à ce jour. Il s'agit par ailleurs une solution réversible, alors que si plusieurs embauches avaient été faites d'emblée, aucune autre option n'aurait plus été possible.

Le cinquième point concerne la réinformatisation de la bibliothèque, conduite avec l'EFA. Le responsable de la bibliothèque n'a pu se déplacer en raison de la gestion locale de la situation sanitaire à Rome. L'informatisation de la bibliothèque est actuellement basée sur le logiciel Millennium (société Innovative). Le coût de ce logiciel reste élevé. Un appel d'offres sera publié le 1^{er} avril 2020. Le nouveau système, SGBM, permettra d'intégrer toutes les ressources électroniques, avec notamment un module de découverte qui signale les informations aussi bien dans le catalogue que dans les ressources électroniques. L'accord-cadre est porté par l'ABES et inclura le catalogue du Centre Jean Bérard ainsi que celui de la Villa Médicis. Un premier paiement aura lieu en 2020 mais la mise en service est prévue pour 2021. La maintenance du système actuel se montant à 37 000 euros par an, on escompte une économie pour l'avenir. Un point sera inscrit à l'ordre du jour pour que le responsable de la bibliothèque puisse présenter de façon plus complète ce projet au conseil du mois de juin 2020.

Un sixième point concerne les recrutements des membres scientifiques, dont la commission d'admission s'est réunie du 9 au 11 mars 2020. I. Poutrin a présidé cette année la séance du fait de l'empêchement de J.-P. Brun. Pour l'année universitaire 2020-2021, on compte 79 candidatures reçues (44 femmes et 35 hommes) pour 6 postes à pourvoir, correspondant aux membres sortants à savoir 3 postes en section Antiquité, 2 postes en Moyen Âge et 1 poste pour les Époques moderne et contemporaine. Sur le nombre total de candidatures, 79 % des candidatures sont des premières candidatures, ce qui démontre la forte attractivité du concours. La commission avait sélectionné 21 dossiers (12 femmes et 9 hommes) pour l'audition. Sur ces 21 dossiers, on dénombre 14 premières candidatures. La commission se félicite de la qualité des dossiers.

En Antiquité, les candidats suivants ont été retenus : Pauline Cuzel, (1^{re} candidature) dont le projet de recherche est intitulé « Administrer la province d'Afrique proconsulaire de la fin de l'époque républicaine jusqu'au début du IV^e siècle : le personnel administratif subordonné de la province » ; Élodie Paris (2^e candidature) dont le projet de recherche est intitulé « La monnaie en Gaule Cisalpine, Processus de monétarisation et influences méditerranéennes (V^e s. av. n. è. - 14 de n. è.) » ; et Guillaume de Méritens de Villeneuve (2^e candidature) dont le projet de recherche est intitulé « La monnaie dans la crise de la République : les discours monétaires des opposants à César et au triumvirat (49-36 av. J.-C.) ».

En Moyen Âge ont été retenus les candidats suivants : Nicolas Minvielle-Larousse (2^e candidature) dont le projet de recherche est intitulé « "L'île aux filons d'argent". Histoire connectée de la production argentifère et dynamiques sociales en Sardaigne médiévale (XII^e-XIV^e siècles) » et François Wallerich (2^e candidature) dont le projet de recherche est intitulé « Un prédicateur au travail dans l'Italie centrale de la fin du XIII^e siècle. Aldobrandino de Toscanella et la *Summula exemplorum* ».

Pour les Époques moderne et contemporaine, c'est Arthur Hérisson (3^e candidature) qui a été retenu. Son projet de recherche est intitulé « Rome et la contre-révolution en Europe occidentale (1847-1876). Naissance d'une internationale noire ».

Par ailleurs, la directrice de l'EFR précise qu'une seule candidate avait postulé cette année sur le poste « colorié » maître de conférences, en histoire médiévale : à l'issue de l'audition, sa candidature n'a pas été retenue, compte tenu de l'excellence des dossiers des jeunes chercheurs.

La liste complémentaire est la suivante :

1. Daniela Trucco, dont le projet de recherche est intitulé « Dans les coulisses de la nation. Socio-anthropologie des naturalisations dans la nationalité italienne en « métropole » et à l'étranger » ;
2. Thibault Miguet, dont le projet de recherche est intitulé « Culture médicale et textes médicaux en Italie méridionale (Sicile, Calabre, Campanie, X^e-XIII^e s.) : entre tradition et renouvellement » ;
3. Aude Durand, dont le projet de recherche est intitulé « Mourir libre. Les affranchis et la mort en Campanie (I^{er} s. av J.-C. - II^e s. apr. J.-C.) » ;
4. Solène Rivoal, dont le projet de recherche est intitulé « Exploiter l'Adriatique. Pour une histoire juridique et pragmatique des ressources de la mer au XVIII^e siècle » ;
5. Pauline Guena, dont le projet de recherche est intitulé « Venise et les ressources du Stato da Mar. 1381-1537 » ;
6. Clément Bady, dont le projet de recherche est intitulé « Aula Graeca. Culture et compétition parmi les Grecs de la cour impériale (31 a.C. - 235 p.C.) ».

La première personne classée a un profil de sciences sociales. Si Daniela Trucco n'entrait pas cette année à la faveur de la sortie d'un membre de deuxième année ou d'une défection sur la liste principale, la directrice indique qu'elle sollicitera le conseil scientifique pour flécher un poste en sciences sociales l'an prochain. Le président du conseil d'administration en convient : un poste de sciences sociales est nécessaire pour ouvrir le champ de compétences de l'EFR et aller au-delà de l'histoire.

Le dernier point d'information concerne la nomination imminente à l'EFR d'un référent « Égalité-diversité », aux fins de la lutte contre les discriminations de tout type. Une des premières missions du référent sera de proposer à la direction un plan d'action d'ici décembre 2020.

3. Compte financier 2019

La présentation du compte financier suit les règles définies par le nouveau décret GBCP.

Le premier tableau présente les emplois. Le budget initial prévoyait 68 équivalents temps plein travaillé (ETPT) pour les emplois sous plafond État et 8 ETPT pour les emplois financés hors subvention pour charge de service public.

En exécution, les ETPT sous plafond emploi s'établissent à 68,3 soit un léger dépassement par rapport à la prévision (68, pour un plafond d'emploi de 70). Celui-ci a intégré un certain nombre de remplacements de personnels non prévisibles (congé parental, congé maternité, congés maladie) : tous les remplacements confondus correspondent à 1,4 ETPT. Les emplois financés par des recettes fléchées sont ceux du programme de recherche ERC Performart. Étaient également prévus des emplois pour l'ANR Processetti mais les contrats n'ont commencé qu'au 1^{er} janvier 2020. Sur 8 ETPT ouverts au budget, seul 6,5 ETPT ont donc été consommés.

Tableau 2 - autorisations budgétaires

Le budget 2019 ouvrait des crédits à hauteur de 7.672.362 euros en autorisations d'engagement (AE) et 7.685.046 euros en crédits de paiement (CP). Lors de l'adoption du budget rectificatif de novembre 2019, ces crédits ont été ramenés 7.265.975 euros en CP. Il s'agissait d'une diminution qui portait sur les crédits d'investissement mais aussi sur les dépenses de personnel. On obtient une exécution qui se monte à 7 009 498 euros (taux de consommation de 96,5 % des CP, contre 93,8 % en 2018). Pour le personnel, le taux de consommation se monte à 99,9 %.

En recettes, le montant inscrit au budget initial était de 6.848.024 euros : il a été augmenté de 103.775 euros au budget rectificatif, passant ainsi à 6.951.799 euros. Ainsi le déficit budgétaire prévisionnel de 837.022 euros a été ramené à 314.176 euros au budget rectificatif. En exécution, les recettes encaissées s'élèvent à 6.899.814 euros, légèrement en deçà des prévisions.

S'agissant du résultat budgétaire (variation entre les encaissements et les décaissements), un déficit avait été prévu au budget initial par prélèvement sur la trésorerie de 837.000 euros, ramené à 314.000 euros au budget rectificatif. L'exécution porte à 109.684 euros le déficit budgétaire, résultat plus satisfaisant que ce qui avait été prévu.

L'agent comptable de l'EFR propose de donner des éléments chiffrés par nature de dépenses.

S'agissant des dépenses de personnel, l'exécution s'établit à 4.850.008 euros en AE et CP (puisqu'il y a une équivalence s'agissant des dépenses de personnel). Elles affichent une baisse de près de 89.000 euros par rapport à l'exercice précédent. Cette variation résulte principalement des personnels métropolitains en raison du statut des membres, qui sont majoritairement, depuis septembre 2019, contractuels de droit public. Ces personnels ne cotisant pas aux pensions civiles de l'État mais à l'IRCANTEC, cela se traduit par une baisse importante des charges patronales. Ainsi, les cotisations au CAS pension s'élèvent à 607.308 euros alors qu'elles étaient de 667.865 euros l'année précédente. Toutefois, il est à noter que ces personnels peuvent être à la charge de l'EFR après leurs départs car s'ils ne trouvent pas d'emploi, l'établissement est tenu de leur verser l'allocation de retour à l'emploi. Cette diminution des dépenses est compensée en partie par la comptabilisation sur une année pleine d'un recrutement intervenu fin 2018 ainsi que des dépenses liées aux remplacements à assurer. Les autres dépenses de personnel intègrent les contrats de travail occasionnels ainsi que les tickets restaurants.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, 2.045.000 euros avaient été ouverts pour 2019. L'exécution se monte à 1.887.000 euros. Il est à noter une amélioration de la prévision budgétaire sur la période puisque l'écart entre les crédits ouverts et les crédits consommés se réduit. Par ailleurs, on constate une légère tendance à la diminution des dépenses de fonctionnement.

S'agissant des dépenses d'investissement, 611.000 euros avaient été ouverts au budget initial dont 275.000 euros pour les travaux au palais Farnèse. Il convient de préciser que les dépenses liées à la restauration des toitures et façades du palais ont fait l'objet d'un accord entre les deux ministères et la charge correspondante pour le MESRI est d'environ 2.000.000 euros. Les crédits d'investissement avaient été revus à la baisse au budget rectificatif. En exécution, on constate la somme de 272.000 euros avec un taux de consommation de 74,8 %. Les travaux immobiliers ont concerné notamment le monitoring des fissures du palais (48.000 euros). Par ailleurs, 105.000 euros ont été consacrés à la rénovation de la résidence (peintures, cuisine) ainsi qu'à d'autres travaux (salle des membres, hall d'entrée de la bibliothèque, atelier reliure et travaux ponctuels place Navone, entre autres). S'agissant des équipements neufs, il s'agit de la mise en place de la nouvelle signalétique place Navone, de l'achat de mobilier, et du paiement du solde des nouveaux logiciels comptables et de gestion des frais de missions mis en service en janvier 2019. On note de faibles dépenses en informatique qui correspondent à l'achat d'ordinateurs. Enfin, les crédits de la recherche ont permis l'achat de matériel pour des relevés topographiques.

Le décret GBCP propose, outre la répartition des dépenses par nature (fonctionnement, investissement, personnel), une répartition des dépenses par destination. L'agent comptable propose d'effectuer ce focus sur les dépenses de fonctionnement. Les dépenses en formation (accueil de boursiers, organisation d'ateliers de formation) sont stables.

Les dépenses pour la bibliothèque reflètent fidèlement les actions menées dans ce service : accueil de stagiaires en 2017 et 2018, abonnement aux ressources numériques (JSTOR) en 2019. Les dépenses

concernant l'environnement documentaire sont celles liées à la réorganisation des collections (déplacement et pilonnage). Sur la gestion, les dépenses de gardiennage nécessaires à l'accès des lecteurs sont désormais pilotées directement par l'Ambassade, avec refacturation pour l'EFR.

En ce qui concerne la recherche en sciences humaines et sociales, pour le personnel permanent en recherche, l'augmentation des frais de déménagement reflète le mouvement des personnels à la rentrée 2019. Sur les chercheurs accueillis, on constate une diminution notable des dépenses suite à la décision du conseil d'administration de novembre 2018 d'accueillir à titre gratuit les chercheurs à la résidence de place Navone, laquelle a eu un plein effet en 2019. Enfin, 22.000 euros sont par ailleurs consacrés au service commun des EFE.

Pour la diffusion des savoirs (publications de l'EFR et du CJB), la diminution des coûts de fabrication a été neutralisée par une augmentation des coûts de dépenses de support consacrées au stockage et à la conservation des ouvrages. En outre, le pilonnage de certains ouvrages est venu s'ajouter à ces dépenses. Des dépenses d'honoraires, non prévues, se sont par ailleurs greffées.

Les dépenses d'immobilier, et notamment de structure (chauffage, fluides, etc.), ont diminué, tout comme les dépenses de ménage et de maintenance, du fait de la renégociation des contrats, qui ont permis d'engendrer des économies pérennes.

En pilotage, les crédits dédiés à l'informatique baissent de manière importante, tandis que la communication voit un poste de dépenses renouvelé en 2019, celui des archives orales.

Sur les ressources humaines, à la suite de l'augmentation des dépenses en 2018 du fait d'honoraires d'avocat dans le cadre de la renégociation du contrat collectif, les dépenses en 2019 ont été encore en légère augmentation à la suite d'achats et d'équipements supplémentaires par rapport à l'année précédente.

Tableau 3 - recettes par origine

Les différents types de recettes de l'EFR sont de quatre ordres : la subvention pour charge de service public : en 2019, elle est en légère augmentation pour prendre en compte le protocole PPCR ; les recettes fléchées, qui subissent des variations importantes reflétant la périodicité de versements des fonds. En 2019, les recettes fléchées sont faibles. Les autres financements publics sont stables : ils correspondent à des participations que reçoit l'EFR pour le soutien à des activités scientifiques comme le fonds Arpamed (25 000 euros) ou le CNRS (30 000 euros).

Les recettes propres se montent en 2019 à 469.000 euros. Elles concernent les droits d'inscription à la bibliothèque, les loyers des personnels, le reversement de la moitié du salaire du responsable des publications par la Casa de Velázquez (poste mutualisé), l'indemnité d'occupation du bar attenant au bâtiment de place Navone, les recettes de l'hébergement de la résidence place Navone et les ventes des publications.

On constate une diminution des recettes d'hébergement liée au dispositif qui a été mis en place pour les chercheurs résidents (gratuité des chambres pour la durée du séjour à Rome).

Publications : les recettes des publications font l'objet d'une présentation comparative entre les recettes budgétaires (et donc effectivement encaissées) et les recettes comptables (correspondant aux factures émises en 2019). Il en ressort que si les recettes budgétaires décroissent (113.000 euros en 2019), le montant facturé a, quant à lui progressé puisqu'il s'élève à 162.000 euros). Toutefois, ce chiffre prend en compte les factures adressées au diffuseur en France qui présentent un grand risque de non-recouvrement.

L'établissement avait un déficit budgétaire prévisionnel au budget rectificatif de 314.000 euros, tandis que l'exécution a montré un déficit avoisinant 110.000 euros. Ce déficit est corrigé par les opérations pour compte de tiers (à savoir la TVA pour l'activité des publications, en paiement ou

encaissement). Parallèlement, une somme de 44.000 euros a été reversée à l'ANR. En prenant en compte ces éléments, la variation de trésorerie de monte à 150.000 euros.

En exécution comptable (prise en compte de la totalité des charges et des produits), une perte de 176.000 euros avait été prévue au budget initial : elle avait été corrigée par un excédent prévisionnel au budget rectificatif, portant la prévision à un excédent de 180.000 euros. En exécution, on comptabilise 59.000 euros de bénéfice. Cet état de fait s'explique par certaines opérations non budgétaires (ne donnant pas lieu à un encaissement ou décaissement) avec notamment une variation du stock des publications de 29.000 euros qui induit une diminution des recettes. On constate par ailleurs de moindres recettes en matière de ventes des publications. En revanche, les provisions de l'établissement ont dû être augmentées pour la gestion du « trattamento di fine rapporto » du personnel local (44.000 euros), les congés payés (15.000 euros), ainsi qu'une dépréciation des comptes clients (36.000 euros) correspondant à la somme échue due par De Boccard au 31 décembre 2019.

La capacité d'autofinancement est déterminée par le résultat provisionnel corrigé par les dotations aux amortissements, dépréciations et provisions ainsi que par le retrait de la quote-part reprise au résultat des financements rattachés aux actifs : elle se monte à 394.000 euros. Elle permet à l'établissement de financer la totalité des investissements 2019 (284.000 euros). Le fonds de roulement, dans ce contexte, est abondé de 109.000 euros. Entre 2018 et 2019, on constate une augmentation du fonds de roulement ainsi qu'une augmentation du besoin en fonds de roulement liée aux programmes sur recettes fléchées. La différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement se traduit par une diminution de la trésorerie, de 150.000 euros. Le niveau final du fonds de roulement s'élève à 2.999.532 euros, soit 162 jours de fonctionnement (contre 155 en 2018). Le fonds de roulement disponible d'élève à 2.152.000 euros, soit 117 jours de fonctionnement.

Le compte financier 2019 présente une situation de l'établissement saine. L'agent comptable salue l'engagement du ministère pour la prise en charge directe des travaux du palais Farnèse avec le ministère de l'Europe et des affaires étrangères. Le président du conseil d'administration rejoint en tout point le propos.

La délibération relative au compte financier 2019 est présentée au conseil d'administration.

Le président du conseil d'administration revient sur les impayés de De Boccard (70.000 euros). L'agent comptable indique que les perspectives de recouvrement sont faibles. De Boccard travaillait avec deux institutions privilégiées, l'EFA et l'EFR : dès lors que les deux contrats ont été résiliés, il y a peu d'espoir que la société arrive à redresser sa situation avec les autres partenaires. Par ailleurs, suite à une vérification sur des sites spécialisés, il s'avérerait que De Boccard ne s'acquitterait pas de ses charges sociales et fiscales. Si la société était placée en redressement judiciaire, l'EFR ne serait pas dans les créanciers privilégiés. L'objectif est de récupérer les stocks, mais il est à craindre que les sommes ne soient pas recouvrées.

Le conseil d'administration adopte le compte financier 2019 à l'unanimité.

4. Modification des tarifs 2020

L'agent comptable de l'EFR introduit le point en précisant que les tarifs sont d'ordinaire votés pour un an et qu'il convient, autant que faire se peut, de ne pas les modifier en cours d'année. Toutefois, une problématique non prévue s'est faite jour au moment de la résiliation du contrat avec De Boccard. Dans l'attente de la signature du nouveau contrat avec l'AFPUD, les remises aux librairies avaient bien été prévues (jusqu'à 35 %) mais la gratuité n'avait pas été anticipée pour les envois au-delà d'un

certain montant. La proposition présentée au conseil est donc de rendre gratuits les frais de port pour des achats supérieurs à 150 euros de manière à ne pas pénaliser les librairies qui passeraient commande. La situation, qui ne se posait pas lorsque l'EFR disposait d'un diffuseur, reste en tout état de cause provisoire, dans l'attente du nouveau prestataire (AFPUD) dès juin 2020.

Une discussion s'engage sur le montant d'achats à partir duquel concéder la gratuité du port.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les accords et conventions signés par la directrice de l'EFR depuis le conseil de novembre 2019. La directrice précise que les conventions concernent souvent des opérations scientifiques cofinancées par plusieurs institutions dont l'EFR. Un effort de lisibilité de l'action de l'établissement sera désormais opéré en interne par les directeurs des études, qui demanderont au partenaire d'informer l'EFR de la part de cofinancement effectivement engagée dans l'opération une fois celle-ci achevée.

6. Questions diverses

J. L Ferrary demande où en sont les négociations au sujet de l'occupation des locaux mis à disposition par la surintendance (Crypta Balbi). La directrice de l'EFR répond qu'actuellement le poste de surintendant du Museo Nazionale Romano est vacant : la personne qui effectue l'intérim actuellement ne pourra prendre ce type d'engagement. C'est la raison pour laquelle ce dossier n'a pas été mentionné.

Le président du conseil scientifique clôt la séance du conseil scientifique, à 16 heures 45.